



16 janvier 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### « Métallurgie : en Moselle, union syndicale remarquable autour de mesures urgentes pour défendre l'emploi dans la filière automobile »

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Lorraine (**UIMM Lorraine**) et l'ensemble des organisations syndicales des salariés de la branche (**CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO**) ont conclu le 6 décembre dernier un accord sur des mesures urgentes en faveur de l'emploi et de la formation pour une durée de deux ans en soutien de la filière automobile du département de Moselle.

Cet accord est remarquable car il réunit tous les syndicats face aux tensions économiques que connaît déjà la filière automobile, mais aussi parce qu'il veut anticiper les mutations considérables, tant pour l'emploi que pour les entreprises elles-mêmes, qui inéluctablement s'annoncent. Et ce tant pour les constructeurs automobile que les sous-traitants « *souvent des PME de 10 à 20 salariés* ».

Son champ d'application est si étendu qu'il concerne l'équilibre social et économique de notre région. (Voir données ci-jointes)

Par cette signature, non seulement l'emploi va pouvoir être préservé, mais également les compétences des salariés seront maintenues et développées en intégrant les enjeux du numérique et de la robotisation. Les mesures accordées vont permettre de soulager la trésorerie des entreprises puisque les actions de formation professionnelle, mises en œuvre dans le cadre de l'accord, bénéficieront d'un financement spécifique par l'Adefim Lorraine et son successeur l'AR2i Grand Est.

Cet accord offre ainsi aux entreprises concernées, à la fois un cadre favorable pour préparer la reprise, mais également la possibilité de former leurs salariés pour accompagner les profondes mutations que vont connaître leurs emplois.



**Cette union syndicale permet de défendre les intérêts des entreprises et des salariés. Elle s'appuie sur les difficultés actuelles pour en faire des atouts afin de construire ensemble l'entreprise de demain.**

*Signature de l'accord en présence de toutes les organisations syndicales.*

- ⇒ *En **Moselle**, la filière automobile emploie 12 000 personnes dans la Métallurgie. Le secteur de la construction automobile est très concentrée dans le département de la Moselle ; la localisation des équipementiers, sous-traitants et autres fournisseurs est, elle, plus éparse sur le territoire lorrain.*
- ⇒ *Cet accord s'inscrit dans le cadre de l'accord national du 23 septembre 2016 relatif à l'emploi dans la métallurgie qui permet, au niveau local, d'accompagner les entreprises confrontées à des difficultés pour préparer leur avenir.*